



43 rue de la Loge, 13002 Marseille
Tél. 06 52 63 48 66
contact@cdchs13.fr - www.cdchs13.fr

Compte rendu Réunion Plénière de la CDR 13 du 01/10/2022

Présents :

Jean Louis Pellegrin, président du Comité 13 FFA
Gérard Malagoli (ASM Vieux Port – Cross des Familles Marseille)
Christian Gimenez (ATSCAF 13 – 3 heures en relais Marignane et Cross des familles)
Dominique et Richard Marradi (Le Lièvre et la Tortue – Ronde des vignes et Roquefortail)
Yves Lehmann (ASPTT Marseille – 10 km de Marseille)
Gérard Lemonnier (Aix Athlé – Aix en foulées et les Bacchantes)
Francis Lacombe (AC Salonais – Bel Air Salonais)
René Faure (Speedy (Club de Provence – Foulée Venelloise)
Alain Pons (A. Pennes Mirabeau – Challenge Jean Roure)
Ludovic Biron et Yannick Touchard (Elan Lambescain – Montée de Sainte Anne)
Christian Guyraud et Pierre Jean Pierre Merello (KM42.195 – Trail des Eaux Vives)
M. Dal Santo (Rotary Aix Cezanne – Course des Vendanges)
Didier Berthet-Pilon (La Foulée de Gréasque Ronde des Mineurs)
Brigitte Stefanelli (Fos Olympique Club – la Draille de Fos)
Caroline et Philippe Béatrix (AC Saint Rémy – Trail de Glanum)
Jean Viale (Peynier AC – courir et marcher à Peynier)
Olivier Dessenis (St Cannat - Course du Bailli)
Jean Baptiste Boulinguez (Les Foulées de la Trévaresse)
Philippe Carayon (Le Bol d'Air Barbenais)
Frédéric Martino-Gauchi (Coudoux Olympique – Les Collines du Berger)
Jean Marc Florin (Roquevaire – Roq Trail Attitude)
Raymond Fernandez (Endurance 13 Marseille)

Nous tenons cette assemblée dans les locaux Du Comité Régional Olympique et Sportif, à défaut de club qui souhaitait nous recevoir cette année.

C'est une erreur de notre part, car le Foyer Rural d'Eygalières s'était porté candidat lors de notre assemblée de 2021.

Nous nous sommes excusés auprès d'eux et c'est avec plaisir que nous tiendrons notre Assemblée 2023 à Eygalières.

Jean Louis Pellegrin, Président du Comité 13 FFA ouvre la séance en faisant un bilan des licences prises à la FFA et constate que 25 % concerne les coureurs Hors Stade.

		LES PARTENAIRES OFFICIELS de la CDCHS 13 Marathonien Sport - 44 rue du Dr Fiolle - 13006 Spécialiste de la course à pied depuis 1979 www.courirenfrance.com - 06 03 06 19 76 Spécialiste du Chronométrage informatisé d'épreuves pédestres	
TOP Trophées - Tél/Fax 04 91 92 03 51 - Spécialiste des récompenses sportives			



Bilan moral et d'activités

Cette année encore nous regrettons le peu d'organisateur présents à cette réunion qui pourtant peu rendre service à beaucoup tant au niveau des informations que l'on apporte, des discussions et l'harmonisation du Calendrier.

Comme nous le craignons l'an passé, nous constatons une forte baisse des participants à nos courses et une diminution de celles-ci.

Sur les 3 premiers trimestres 2022 comme nous le comptabilisons sur le tableau ci-dessous, nous enregistrons seulement 22700 participations contre plus de 55000 en 2019 dernière année avant la Covid. On n'atteindra sans doute pas 60 000 sur l'année contre près de 100 000 en 2019.

En ce qui concerne les organisations nous en avons recensé 60 sur ces 9 premiers mois alors qu'il y en avait eu 84 en 2019.

	2019	2021	2022	Variation
janvier	4260	0	2677	2677
fevrier	3566	0	2356	2356
mars	17945	0	3396	3396
Total 1er trimestre	25771	0	8429	8429
avril	10393	0	3187	3187
mai	6831	0	6144	5288
juin	3629	698	2110	1412
Total 2ème trimestre	20853	698	11441	9887
juillet	1086	1168	743	-425
aout	753	0	0	0
septembre	6864	1086	2057	
Total 3ème trimestre	8703	2254	2800	-425
octobre	31260	21217		
novembre	7654	5307		
décembre	4511	2877		
Total 4ème trimestre	43425	29401		0
Total année	98752	32353	22670	17891

Nous constatons également que certains organisateurs n'inscrivent plus leur épreuve dans Calorg. Certains ne nous le demandent que lorsqu'ils veulent obtenir l'avis de notre commission soit juste 2 mois avant l'épreuve et à la surprise des autres organisateurs déjà inscrits à la même date. D'autres ne nous demandent même pas cet avis et s'adressent uniquement à leur mairie. Pourtant cet avis est obligatoire pour toutes les manifestations se déroulant en tout ou partie sur la voie publique lorsque l'organisateur n'est pas affilié à la FFA.

Nous allons demander à la préfecture lors de la prochaine réunion de la CDSR qui aura lieu ce mardi 4 octobre d'informer les mairies sur l'importance de cet avis.

Finances

Le bilan est équilibré sur ces 12 derniers mois. Nous avons eu moins de cotisations car il y a eu moins d'organisations d'une part, et d'autre part, les cotisations versées pour les épreuves qui ont été annulées en 2020 et 2021 suite à la Covid ont été reportées sur 2022

C.D.R. 13 - Bilan 2022 - budget 2023

	Résultat 2017 (sept-16 à aout-17)	Résultat 2018 (sept-17 à aout-18)	Résultat 2019 (sept-18 à aout-19)	Résultat 2020 (sept-19 à aout-20)	Résultat 2021 (sept20 à aout-21)	Budget 2022 (sept-21 à aout-22)	Résultat 2022 (sept21 à aout-22)	Budget 2023 (sept-22 à aout-23)
Recettes								
Cotisations organisateurs	4 950,00	4 515,00	4 067,00	5055	180	3000,00	1580	3000,00
Partenariats	1 550,00	550,00	550,00	650	0	0,00	0	500,00
Produits divers (Chasubles)		10,00	190,00	20	0	0,00	0	0,00
Intérêts compte livret	29,54	29,20	29,20	56,3	86,63	50,00	41,76	50,00
Total Recettes	6 529,54	5 104,20	4 836,20	5 781,30	266,63	3050,00	1 621,76	3550,00
Dépenses								
Frais financiers	71,30	69,00	69,00	80,50	169,25	100,00	207,50	100,00
Fournitures de bureau	295,79	249,12	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Déplacements, Missions réceptions	171,00	158,50	231,00	119,90	0,00	300,00	274,67	400,00
Frais postaux	192,72	96,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
Photocopies	400,00	200,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
Matériel	0,00	0,00	664,00	752,64	0,00	600,00	0,00	0,00
Chasubles	735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Récompenses championnats	770,10	700,00	1 700,00	1200,00	0,00	1000,00	700,00	2400,00
Challenge qualité	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Publicité	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
Téléphone	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Site internet	420,00	420,00	420,00	420,00	448,04	450,00	420,00	450,00
Total Dépenses	4 955,91	2 892,62	3 084,00	2 573,04	617,29	3 050,00	1 602,17	3 550,00
Résultat	1 573,63	2 211,58	1 752,20	3 208,26	-350,66		19,59	

Calendrier

Le calendrier « en l'état » est lu et il y a une remarque concernant les 4 courses en registrées le 9 avril. La commission prendra contact avec elles pour voir si certaines ne peuvent pas se décaler. Nous regrettons que seulement 60 organisations aient été enregistrées à ce jour ne permettant pas d'harmoniser le calendrier. Nous invitons ceux qui vont saisir leur épreuve après cette réunion de prendre la peine de tenir compte des compétitions déjà inscrites et éventuellement de contacter leurs organisateurs.

Règlementation

Le livret 2023 de la réglementation des Courses Hors Stade établi par la FFA est distribué aux présents. Celui ci est téléchargeable sur le site de la FFA à l'adresse :

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=1345>

Dominique fait le point sur les modifications intervenues pour 2023 ainsi que des rappels, certaines concernant toutes les organisations et d'autres les courses à label.

1. Livret Réglementation des manifestations running 2023 applicable au 1^{er} septembre 2022

- Changement des dates limites pour les demandes de labels :
 - . le 31 août 2022 pour les courses se déroulant du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023
 - . le 28 février 2023 pour les courses se déroulant du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024
- La date unique de début de saison est fixée au 1^{er} septembre
- La date de changement de catégorie d'âge est fixée au 1^{er} septembre de chaque saison. Ces mesures s'imposent à tous les licenciés
- Les calendriers des compétitions sont à construire désormais par saison, du 1^{er} septembre au 31 août sous la dénomination « saison 2022-2023, saison 2023-2024 etc...
- Voir catégories d'âges page 16 pour la saison 2022-2023
- Le 5km devient qualificatif et classant – Championnats de France à Albi le 16 octobre 2022
- Changement dans la distance maximale réservée aux minimes : 4.5km (décision CNJ)
- Le port d'un maillot d'un sponsor est autorisé sur des courses autres que les championnats
- En cas de forte température sur les courses ultra-fond, le dossard peut être troué sur la partie blanche mais pas sur le numéro ou logos des partenaires
- Les escortes antidopages doivent être certifiées « Run Clean » (formation fédérale) Voir le tableau page 48/48 ou page 25 et 26 – Composition du Jury et tableau des Juges Arbitres -
- Les accompagnateurs sont autorisés sur le 100km s'il y a moins de 5 boucles
- Précisions sur le port du dossard du 24h avec porte dossard autorisé et le dossard peut être troué sur la partie neutre en cas de fortes températures
- Introduction de la VKtrail explication sommaire et création d'un lien vers la grille de qualification des règlements des championnats de France – page 33. La VKtrail (vitesse kilométrique sur trail) est utilisée pour déterminer les qualifications pour les championnats de France sur trail. La VK Trail reprend les principes de calcul de la VK route en intégrant le dénivelé positif.
- Pour les courses en milieu naturel, ajout de précisions sur le matériel obligatoire et proposition d'une grille de pénalités si l'organisateur souhaite en mettre une, mais cette grille est obligatoire pour les courses labellisées. Page 38

2. **La loi relative à la lutte contre le gaspillage** N°2020-105 du 10 février 2020 du code de l'Environnement article 77 : les modalités de la mise en œuvre de l'interdiction des produits en plastiques à usage unique sont précisées dans le décret du 31 décembre 2020 n° 2020-1828. **La distribution gratuite de bouteilles en plastique est interdite.** Il faudrait se rabattre sur des gobelets cartons.
3. **Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs.** Le décret n°2021-564 du 7 mai 2021 prévoit donc qu'il n'est désormais plus nécessaire pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières. Le questionnaire reste un document confidentiel qui ne doit pas être remis au club ou à l'organisation. En revanche doit être remis une **attestation de santé pour les mineurs** indiquant :
- « Je soussigné M/Mme
 - « Prénom : Nom
 - « exerçant l'autorité parentale sur
 - « Prénom : Nom
 - « Atteste qu'elle/qu'il a renseigné le questionnaire de santé et a répondu par la négative à
 - « l'ensemble des questions
 - « Date..... Signature de la personne exerçant l'autorité parentale »

4. **Contrôles Anti-dopage**

Aux termes de l'article R 232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur (quelque soit sa course) de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral qui devra désigner les escortes qui auront reçu une formation. L'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500€ d'amendes (art L232-25 du code du sport)

- Il est rappelé que les organisateurs non affiliés à la FFA doivent demander l'avis de notre commission en nous transmettant par mail à contact@cdchs13.fr le dossier de déclaration avec les annexes, avant de le transmettre à leur Mairie ou Préfecture et en y joignant notre avis.



Championnat départemental inter-fédérations

Depuis plusieurs années nous choisissons quelques courses comme support de ce challenge avec principalement un 10 km, un trail et une classique.

Depuis notre dernière Assemblée, 4 championnats se sont déroulés et les clubs présents ont été récompensés :

- 10 km 2021- Aix en foulées :

1° Aix Athlé Provence, 2° Speedy Club, 3° Elan Lambescain.

- Trail & Course Nature 2021- Roquefort la Bédoule :

1° Aix Athlé Provence, 2° Le lièvre et la Tortue, 3° Fos Olympique Club.

- Course nature 2022 :

1° KM 42.195 Marseille, 2° Endurance 13 Marseille, 3° USC Septèmes.

- 10 2022 - Ronde des Ponts bleus :

1° Martigues Sports Athlé, 2° ATSCAF 13, 3° A. Coureurs sur route Arles.

Félicitation à ces clubs.

Pour 2023, nous invitons les organisateurs qui souhaiteraient être support de ces championnats à nous adresser leur candidature. Nous retiendrons un 10km, un trail avec plusieurs distances et une course classique avec une distance non officielle, un semi et/ou marathon,...

Il est précisé que recevoir ces championnats ne génère aucune tâche supplémentaire pour les organisateurs, mais seulement de veiller à ce que les clubs et numéros de licences soient bien enregistrés et apparaissent sur les classements.

Sont déjà retenus parmi les clubs présents à notre assemblée :

Pour le 10 km : les 5 et 10 km du Bel Air Salonais le 5 février à Salon,

Pour les classique le Bol d'Air Barbenais le 17 juin à la Barben.

Restent à attribuer le Trail et éventuellement semi ou Marathon.

Challenge Qualité

Le projet qui a été présenté pose des problèmes et beaucoup craignent que nous ayons très peu de retours. Ils proposent que ce soient les sociétés chronométreuses qui envoient l'imprimé de notation aux participants à l'aides mails dont elles disposent. A voir dans quelles conditions cela est possible.

Partenariats

Nous avons lancé un appel d'offre pour les 2 prochaines années. Aucune proposition ne nous ayant été faite à ce jour, nous allons relancer les entreprises précédemment partenaires.

		LES PARTENAIRES OFFICIELS de la CDCHS 13 Marathonien Sport - 44 rue du Dr Fiolle - 13006 Spécialiste de la course à pied depuis 1979 www.courirenfrance.com - 06 03 06 19 76 Spécialiste du Chronométrage informatisé d'épreuves pédestres TOP Trophées - Tél/Fax 04 91 92 03 51 - Spécialiste des récompenses sportives	
---	---	---	---



Matériel

Sont à disposition des organisateurs des chasubles et des panneaux K10. Le point de retrait est chez Richard Marradi à Roquefort la Bédoule.

Certains organisateurs souhaiteraient que l'on ai d'autres matériels à disposition : Podiums 1-2-3, arche gonflable ... Se poserait le problème de leur stockage.

A l'invitation de M. Michel Baron du Foyer Rural d'Eygalières nous tiendrons notre prochaine assemblée plénière à Eygalières fin septembre ou début octobre 2023.

L'Association Algernon est candidate pour nous recevoir à Marseille en 2024 Quartier Ste Anne.

Des discussions à bâton rompu se poursuivent devant l'apéritif proposé par la commission.

Merci à tous les participants.

Pour le bureau de la CDR 13,
Dominique Gilles-Marradi,
Gérard Malagoli,
Christian Gimenez,
Richard Marradi

		LES PARTENAIRES OFFICIELS de la CDCHS 13 Marathonien Sport - 44 rue du Dr Fiolle - 13006 Spécialiste de la course à pied depuis 1979 www.courirenfrance.com - 06 03 06 19 76 Spécialiste du Chronométrage informatisé d'épreuves pédestres	
TOP Trophées - Tél/Fax 04 91 92 03 51 - Spécialiste des récompenses sportives			